

Comment obtenir son permis de conduire sécurisé ?

- **Cerfa 06** signé + photo
- 2 copies pièce d'identité
- Justificatifs de domicile en 2 exemplaires

Si domicile des parents, ami ...il faut présenter les documents suivants en 2 exemplaires :

- Attestation d'hébergement
- Pièce d'identité de la personne qui héberge
- Justificatif de domicile (facture EDF, Téléphone, Avis d'imposition...)

Envoyer le tout à l'adresse suivante :

Préfecture d'Ille et Vilaine
Service des Permis de conduire
3 AVENUE DE LA PREFECTURE
35000 RENNES

Lien pour le suivi du dossier : <http://www.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>